



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Constructions
Gestion de projets

renvoyer à

Office fédéral des constructions et de la logistique
Gestion de projets PQMS
Fellerstrasse 21
CH – 3003 Berne

Garantie de remboursement d'acompte

(à titre de garantie de remboursement d'un paiement anticipé)

Désignation du projet
Numéro du crédit
Date du contrat
Numéro SAP
Catégorie de travaux CFC

Garant

Nom: _____
Adresse: _____
NPA / Lieu: _____

Bénéficiaire

Confédération suisse
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Fellerstrasse 21
CH-3003 Berne

Entreprise

Se fondant sur le contrat d'entreprise précité, mais indépendamment de la validité et de l'effet de ce dernier, le garant soussigné accorde, par la présente, une garantie en faveur du bénéficiaire, pour un montant maximal de

CHF en toutes lettres francs.

Le garant soussigné s'engage, à la première sollicitation, sans exception et sans vérification de la cause, à payer chaque montant jusqu'à concurrence de la somme maximale indiquée ci-dessus, contre un avis écrit selon lequel l'entreprise susmentionnée n'a pas ou que partiellement rempli ses obligations contractuelles. L'engagement de garantie expire lorsque les prestations fournies par l'entreprise (travaux et livraison) ont atteint une valeur totale de CHF , mais au plus tard le .

Le montant de la garantie diminue après chaque paiement partiel effectué sous cette garantie.

Le for est Berne. La présente garantie de remboursement d'acompte est soumise au Code suisse des obligations.

Le garant:

Lieu et date

Timbre

Nom / Signature

Nom / Signature